



**QUARTA SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2017**  
**27 È 28 DI LUGLIU**  
**4EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2017**

**27 ET 28 JUILLET**

**N° 2017/E4/049**

**REPONSE DE Mme Fabienne GIOVANNINI, Conseillère Exécutive  
A LA QUESTION ORALE DEPOSEE PAR M. Petr'Antò TOMASI  
AU NOM DU GROUPE « CORSICA LIBERA »**

**OBJET : POLITIQUE MARITIME ET ELABORATION DU DOCUMENT  
STRATEGIQUE DE FAÇADE MEDITERRANEE**

Monsieur le Président,  
Monsieur le conseiller territorial, et président de Groupe,

Le 30 mai dernier, notre Exécutif a été convié à participer à des ateliers techniques du Conseil Maritime de Façade, organisés par Madame Raphaëlle Leguen, Présidente de la Commission Permanente du Conseil Maritime de Façade de Méditerranée.

L'atelier concernant la Corse s'est tenu à Corti, en présence, notamment de moi-même et de Madame la conseillère exécutive, présidente de l'Office de l'Environnement, Agnès Simonpietri.

Ces ateliers techniques visent, je cite : « à *décliner la Stratégie nationale pour la mer et le littoral (SNML) d'une part, et à obtenir de la part des parties prenantes une identification des principaux enjeux et des besoins émergents de la façade d'autre part* ».

Un nouvel atelier se tiendra en Corse, en octobre prochain.

Bien évidemment, nous avons saisi cette occasion pour faire part des enjeux intéressants la Corse. Pour ma part, j'ai particulièrement insisté sur l'impérieuse nécessité de prendre en compte les documents cadres qui sont les nôtres, au premier rang desquels le PADDUC et son importante annexe pour notre façade maritime, le Schéma de Mise en Valeur de la Mer.

Cette prise en compte nous a été affirmée comme « évidente », le DSF étant tenu de prendre en compte les documents cadres qui le précèdent.

J'ai également profité de cette occasion pour mettre un accent particulier sur le problème des explorations ou exploitations d'hydrocarbures en Méditerranée, les dangers que cela représente dans une mer fermée, de grande profondeur, régulièrement touchée par des secousses sismiques, abritant une grande biodiversité et le sanctuaire marin des cétacés, Pelagos.

Nous étions alors en pleine actualité de la demande de permis de forer formulée par l'entreprise norvégienne TGS NOPEC auprès du gouvernement italien, à l'ouest de la Corse et de la Sardaigne.

Depuis, comme vous le savez, le président du Conseil Exécutif a pris une initiative de première importance avec le soutien notamment de la Sardaigne, des Baléares et de la Principauté de Monaco, et a obtenu le rejet de ce permis par le gouvernement italien. Cette action a conduit à la signature de « A chjama d'Aiacciu », cosigné notamment par Madame Ségolène Royal lors des Assises Nationales de la Biodiversité le 6 juillet dernier.

Autres sujets très importants abordés durant cet atelier du 30 mai, la question de l'érosion marine, la place de la pêche et de l'aquaculture comme enjeux économiques majeurs pour notre île, la question de la plaisance et du tourisme, la pollution des fleuves etc. Autant de sujets qui intéressent l'élaboration de ce document stratégique de façade, et qui sont d'ailleurs souvent détaillés dans le SMVM du PADDUC.

Nous ne manquons donc pas de rappeler les politiques mises en œuvre par notre Collectivité et les souhaits de notre Assemblée, particulièrement votre demande de chapitre spécifique, sachant, encore une fois, que le DSF citera précisément le PADDUC, et le SMVM.

Par ailleurs, je vous rappelle que notre Assemblée aura à fournir un avis sur ce Document Stratégique de Façade, dans le cadre d'une concertation et d'une délibération, comme elle l'a fait précédemment pour la Stratégie Nationale de la Mer et du Littoral.

Considérant qu'en Corse, c'est la CTC qui a élaboré le SMVM mais aussi l'analyse stratégique régionale pour la création des aires marines protégées, deux documents habituellement réalisés ailleurs par l'Etat, qu'elle peut également créer et gérer des réserves naturelles et qu'au travers de l'Office de l'Environnement de la Corse, elle est gestionnaire de la Réserve des Bocche di Bonifaziu, au sein du Parc marin international des Bocche di Bonifaziu, une simple concertation avec notre Collectivité au travers d'ateliers techniques n'est évidemment pas suffisante.

Au-delà de viser la simple non contradiction entre les orientations régionales pour la préservation, le développement et l'aménagement des zones côtières, notamment traduites au sein du PADDUC et de son chapitre individualisé valant Schéma de Mise en Valeur de la Mer, il nous faut saisir l'opportunité de porter dans ce document de premier rang qu'est le DSF, nos choix les plus stratégiques en particulier, en matière de préservation du milieu marin, ou de poursuite du dialogue institutionnel engagé sur la différenciation de la pêche artisanale de Méditerranée de la pêche industrielle de l'Atlantique et de la Manche.

De façon plus générale, nous sommes tout aussi convaincus du nécessaire respect des compétences et des choix politiques de notre Assemblée. Dans ce domaine précisément de la politique de la mer et du littoral, comme en tout autre domaine, soyez assuré de la volonté et de la vigilance de notre Exécutif pour faire respecter les souhaits de notre Assemblée.

VI TENIMU A CURENTE, BEN INTESA, DI SS'ATTELLI E PUDEREBBE DINU  
PARTICIPA SE VO A VULETE.

Je vous remercie.